



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des routes & domaines

Objet : **Préavis n° 73/2021**

concernant une demande d'autorisation de vendre une parcelle de 1'457 m² et les bâtiments qui y sont construits, située à la Chèvrerie sur la Commune d'Arzier-Le Muids pour le montant total de CHF 745'000.- TTC

Date séance: Mercredi 24 Février 2021, à la salle de réunion de la commune.

Présents : Cédric Girardet ; Thierry Stäger ; Oliver Sutton et Ferdinand Baumgartner

Absents : -

Préambule

A la suite du non-renouvellement par la Commune des droits de superficies des parcelles du domaine de la Chèvrerie, la Commune de Genolier est devenue propriétaire des chalets dont les propriétaires originaux n'ont pas voulu ou pu acheter les parcelles sur lesquelles sont construits leurs biens. La Commune a donc dû acheter les bâtiments aux valeurs imposées par le Tribunal d'arbitrage dont la sentence est devenue exécutoire le 9 juillet 2016 selon la procédure prévue dans les baux établis en 1966 pour 50 ans.

Historique

Dans le passé, le Conseil a déjà accepté les préavis suivants :

- Préavis No. **95/2006** concernant une demande d'autorisation de vendre la parcelle communale No. 50 situé à la Chèvrerie sur la Commune d'Arzier-Le Muids (3'790 m²). Lors des délibérations, la Municipalité avait également présenté sa stratégie de désengagement sur le lieu-dit « La Chèvrerie ».
- Préavis No. **131/2009** concernant l'autorisation d'approcher les superficies des parcelles à la Chèvrerie dans le but de proposer la vente de leur superficie.
- Préavis No. **147/2010, 38/2013, 71/2016, 18/2017, 27/2017, 34/2018 et 44/2018** concernant des demandes d'autorisation de vendre des parcelles à la Chèvrerie.

Situation actuelle

Ce nouveau préavis s'intègre dans la stratégie de désengagement voulue par la Municipalité et le Conseil Communal. Il consiste en une demande d'autorisation de vendre une parcelle de 1'457 m², inclus les bâtiments qui y sont construits ainsi que le chemin, située à la Chèvrerie sur la Commune d'Arzier-Le Muids pour le montant total de CHF 745'000.- TTC soit :

- CHF 440'000.- valeur de la sentence arbitrale du chalet et ;
- CHF 305'000.- (y compris CHF 31'408.- de frais de courtage) pour le terrain.

A noter que la parcelle originale était de 1'339 m² et que la Municipalité y a inclus un chemin qui sans cela serait resté la propriété de la Commune de Genolier avec les charges et entretiens qu'elle aurait du supporter.

Président : Nicolas Bolay
Ch. de la Branche 7
1272 Genolier
079 507 03 81

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des routes & domaines

Développement

Au vu des discussions que la commission des routes et domaines a eu lors de sa réunion et des renseignements pris auprès des représentants de la municipalité, il apparait que:

1. 6 lots sur un total de 11 ont déjà été vendus depuis le lancement du programme, il s'agit du 7^{ème} lot.
2. Le lot faisant l'objet du présent préavis générera un bénéfice de CHF de CHF **273'592.-** pour la Commune.
3. La vente de cette parcelle s'inscrit de manière cohérente dans la stratégie de désengagement voulue par la Commune à la Chèvrerie de Genolier.

A noter qu'après cette vente, il ne restera plus que 4 lots à vendre.

Au vu de ce qui précède, la commission des routes et domaines propose au Conseil

d'accepter le préavis No 73/2021 tel que présenté, et d'autoriser la Municipalité à vendre la parcelle de 1'457 m² et les bâtiments qui y sont construits, située à la Chèvrerie sur la Commune d'Arzier-le Muids pour le montant total de CHF 745'000.- TTC, frais de notaire, de géomètre, du registre foncier, de la division de bien-fonds, de l'inspecteur forestier et des différents services du canton à la charge de l'acheteur.

Utilisation des fonds

- CHF 440'000.- Compte No 9123.8 La Chèvrerie fonds Sentence arbitrale
- CHF 305'000.- Compte No 9282.17 La Chèvrerie fonds de réserve.

C.Girardet

Rapporteur

T. Stäger

O. Sutton

F. Baumgartner

Président : Nicolas Bolay
Ch. de la Branche 7
1272 Genolier
079 507 03 81

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch